

On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARRONIS, maison joignante; et M. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Île, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOI, libraire, marche au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume. Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

# Matheiu

## GAZETTE DE LIÈGE.

### MEXIQUE.

Mexico, le 16 mars. — Don Guadeloupe, président de la confédération mexicaine, a publié le 14 mars une proclamation qui commence ainsi :

Concitoyens, au commencement de l'année, je vous ai annoncé que dans tous les pays libres il se faisait des vœux pour l'affermissement de l'indépendance Mexicaine, et qu'aussitôt que les étrangers seraient à portée d'apprécier l'immense accroissement que l'union a donné à notre prospérité collective et individuelle, ils nous mettraient au rang des nations indépendantes et souveraines. Le jour même que, par pressentiment ou par mon étude de la marche des affaires dans les deux mondes, j'avais fixé pour ce grand événement, le cabinet de S. M. B. se plaçant à l'avant-garde de l'Europe, a reconnu l'existence, le pouvoir et la stabilité de notre république. Un événement de si haute importance vous a été annoncé aussitôt que la nouvelle en a été reçue, et je me suis réservé la satisfaction de vous en féliciter, afin de faire part de l'ineffable délice de mon cœur à tous ceux qui peuvent s'intéresser au bonheur de leur pays.

Après quelques congratulations, le président termine ainsi : Mexicains, vous êtes parvenus au sommet de la bonne fortune; la plus précieuse des nations vous énumère dans son catalogue des états, et vous méritez hautement la place qui vous est assignée. D'autres nations, par esprit d'égoïsme et même de générosité, vous approcheront avec des vues de bienveillance et de paix : et le Mexique deviendra l'ami universel des hommes, la patrie des infortunés, le centre du commerce.

Concitoyens, ne vous inquiétez pas de la coalition de certains souverains du continent. Jusqu'à présent, leur politique est mystérieuse; si elle se montre contraire aux principes de notre existence, nos armes soutiendront avec honneur ces principes. Amis en paix, ennemis en guerre, nous ne provoquons personne, nous ne craignons personne. Mes amis, la bonne foi qui vous a distingués vous fera toujours considérer au dedans et au dehors; l'envie et la jalousie ont disparu, et il ne reste pas l'ombre des malheurs et des fautes passées. Sous les lois de la république mexicaine, il n'existe pas d'hommes qui ne soient pas Mexicains. Il n'y a plus ni danger ni crainte. Qu'il ne revienne jamais, jamais, d'individus offensés, de légères animosités, ni de récriminations mutuelles, pour troubler notre repos et nos naissantes espérances!

Concitoyens, cinq mois se sont écoulés depuis que vous m'avez élu pour présider à vos affaires. Ma franchise républicaine se réjouit de la prospérité que la providence nous a accordée dans un si court intervalle, et qui est la récompense de votre sagesse et de vos vertus. Elle a donné assez à ce pays; il va être élevé à une plus haute sphère, et son avenir est encore plus flatteur. Continuez comme ci devant, et dans peu de tems le Mexique fera l'admiration de l'univers. Mes amis, toute ma gloire consiste à vous appartenir. »

GUADELOUPE VICTORIA.

### PORTUGAL.

Lisbonne, le 20 mai. — Le roi et les infantes ayant accepté l'invitation du commandant du vaisseau de S. M. britannique le *Wellesley*, ont honoré de leur présence un bal donné hier à bord de ce vaisseau.

S. Exc. sir Charles Stuart ayant terminé la mission dont il était chargé dans cette capitale, en partira sous peu de jours (1).

### ANGLETERRE.

Londres, le 31 mai. — Les lords Holland, Landsdown, Rosslyn, Suffolk, Minto et Landerdale ont fait inscrire, jeudi dernier, sur les registres de la chambre des pairs, un projet sur le rejet du bill qui avait pour objet de borner aux coupables les conséquences des sentences de confiscation de biens et de corruption du sang prononcées dans les cas de haute trahison.

D'après les dernières nouvelles du Pérou, la forteresse de Callao tenait encore, malgré la déclaration de Bolivar qui met hors la loi la garnison pour son refus d'obtempérer à la capitulation conclue par Canterac.

Il paraît que Bolivar persiste dans sa détermination de quitter la présidence. On disait à Bogota qu'il avait choisi Londres pour sa résidence. Une lettre particulière s'exprime ainsi à ce sujet :

« Quelle que soit la destinée finale du libérateur, sa mémoire sera toujours chère à cette république; il vit dans le cœur de tous les citoyens. Si la république accepte enfin sa résignation, cette question ne pourrait être résolue que dans la session prochaine du congrès. »

Le bâtiment colossal le *Colombus*, qui était en route pour retourner en Amérique, ayant eu une forte voie d'eau à laquelle il n'y avait pas moyen de remédier, la pompe à vapeur étant dérangée, l'équipage au nombre de septante-deux personnes, a dû s'embarquer sur un autre navire qu'il a heureusement rencontré et qui est entré au port de Cork.

### FRANCE.

Paris, le 1er juin. — Les oraisons qui ont été récitées pendant la cérémonie du sacre ont été dégagées des passages qui se

(1) Nous avons annoncé hier que les négociations entre le Portugal et le Brésil, dans lesquelles l'Angleterre était médiatrice, sont terminées, que le roi a signé une convention arrêtée entre les plénipotentiaires respectifs. Ce résultat doit contribuer à affirmer l'influence de la Grande-Bretagne dans les deux pays.

trouvaient dans les anciens protocoles, et qui étaient relatifs aux hérétiques et aux infidèles. Dans l'oraison pour la consécration, les mots suivans ont été retranchés : « Votre serviteur que nous élisons pour le roi de ce royaume, au milieu des prières que nous vous adressons. » On a aussi retranché ces mots : « que le roi n'abandonne point ses droits sur les royaumes des Saxons, des Mer-ciens, des peuples du nord et des Cimbres. »

— La cérémonie de la sainte ampoule, qui eut lieu au sacre de Louis XVI, a été supprimée. La sainte-ampoule était apportée de Saint-Remy en procession par le grand-prieur de l'abbaye, monté sur un cheval blanc de l'écurie du roi, et placé sous un dais porté par quatre barons, et accompagné du vicomte de la Rochefoucault, du comte de Talleyrand, du marquis de Rochecouart et du marquis de la Roche-Aymon, otages de la sainte ampoule. L'archevêque de Rheims allait recevoir la sainte ampoule des mains du grand-prieur.

Toute cette cérémonie a été supprimée.

Au sacre de Louis XVI, les évêques de Laon et de Beauvais, avant la prestation du serment se tournèrent vers les seigneurs assistants et vers le peuple, et leur demandèrent selon l'ancienne formalité, s'ils acceptaient Louis XVI pour roi? Cette circonstance a aussi été supprimée.

— Le *Courrier français* dit que « la solennité du sacre a été marquée par deux actes qui sont pour la nation un double motif de reconnaissance et de sécurité : l'amnistie accordée à des délits politiques et le serment prêté à la charte.

Le *Constitutionnel* demande : Qu'est-ce au fond que la cérémonie du sacre? et il répond : « C'est l'alliance religieuse du monarque et de la nation; c'est la reconnaissance de ses libertés placées sous la sauve-garde du serment. » Plus loin il dit que « les termes précis, dans lesquels est conçu le serment du sacre, ont, si l'on peut s'exprimer ainsi, un parfum de loyauté qui rappelle les premières et solennelles paroles que S. M. adressa, à St-Cloud, à la chambre des pairs, le lendemain de son avènement au trône. »

— La *Quotidienne* donne les détails suivans sur le danger que le roi et M. le dauphin ont couru dans le trajet de Fismes à Tinquieux. « Le danger était tel, dit cette feuille, que S. M. s'était empressée de baisser les glaces dont les éclats brisés sont à craindre quand la voiture est renversée. Le roi a été sauvé, dit-on, par la présence d'esprit du petit postillon qui conduisait les chevaux de devant. Lorsqu'il a senti qu'il n'était plus maître des chevaux, il ne s'est plus appliqué à les retenir, mais seulement à les diriger sur le pavé, et lorsqu'il s'est cru sûr de ne pas marcher sur les bas côtés, il a lancé ses chevaux avec une nouvelle vitesse. En quelques minutes il les a tellement essoufflés, qu'ils se sont ralentis d'eux-mêmes, et le roi est arrivé au relais sans aucun accident. Franconi jeune, qui était allé sur la route au-devant du roi, ayant appris ce qui avait effrayé les chevaux de S. M., est allé au grand galop, prévenir de la part de l'officier-général qui précédait le roi, le commandant de l'artillerie placée à Tinquieux de ne pas tirer quand S. M. approcherait. En effet, les 120 coups de canon n'ont été tirés que lorsque le roi est entré dans Rheims. »

— L'*Echo du Midi* annonce qu'il doit paraître, à l'occasion du sacre, une ordonnance royale qui prorogerait jusqu'en 1834 le traitement des officiers en non-activité qui, en vertu d'ordonnances antérieures, devaient en 1828, en conservant leurs grades, cesser de toucher leurs traitemens.

— M. de Lafayette a dû arriver au commencement d'avril à la Nouvelle-Orléans, où on se disposait à le fêter comme il l'a été partout.

Le général, arrivé le 31 mars au fort Mitchell, avait traversé plusieurs cantons habités par les Indiens. Ces peuples encore sauvages ont honoré à leur manière la présence de l'illustre voyageur. Ils lui ont donné une fête accompagnée de jeux de balle, de chants guerriers et de cris particuliers à ces sauvages.

Un journal de la Floride-Orientale annonce que M. de Lafayette va louer la moitié des terres qui lui ont été données par le gouvernement des Etats-Unis. Il a l'intention de vendre l'autre moitié.

— Beaucoup de monde s'était porté sur le port de Bordeaux, le 25 au soir, pour attendre l'arrivée du bateau à vapeur à bord duquel on croyait que le vice-roi du Pérou et son état-major se trouveraient. Ce bateau est arrivé à huit heures et demie, et l'on a appris que le navire l'*Ernestine* ayant été mis en quarantaine, les passagers ne pourront arriver que lorsqu'elle aura été levée. Ce bâtiment est le même qui avait mouillé le 2 mars à Rio-Janéiro.

### PAYS-BAS.

LIÈGE, LE 4 JUIN.

S. M. vient d'accorder une gratification de 400 florins à l'école d'enseignement mutuel de notre ville. Il faut espérer que le zèle toujours actif du monarque pour l'encouragement de l'instruction



et la propagation de toutes les lumières, sera pris pour exemple par nos administrateurs. Il est fâcheux, mais trop vrai, de dire que nos magistrats provinciaux et municipaux n'ont point assez déployé leur influence pour protéger cet enseignement si utile, contre les attaques inconsidérées de l'ignorance et de la routine.

Dans un pays accoutumé comme le nôtre à voir l'administration intervenir encore par ses conseils, alors même qu'elle a cessé de gouverner, le silence et l'inaction des administrateurs, à l'égard d'un établissement d'utilité publique, peut être pris pour pis encore que de l'indifférence, et l'on sent trop le mal que peut faire l'improbation supposée des hommes aux mains desquels sont confiés les intérêts majeurs de la province ou de la ville. *Y. M.*

— C'est le 15 de ce mois que sortira du port d'Amsterdam, l'expédition destinée à la pêche du hareng; elle est composée de 16 bâtimens.

— Les grands exercices des cadets de l'école d'artillerie et du génie ont commencé, le premier de ce mois, dans la pleine de Waalsdorp; ils seront terminés le 15 du courant.

— Selon les nouvelles de Macassar et de Batavia, du 5 janvier, venues par la voie d'Angleterre, les troupes des Pays-Bas avaient obtenu quelques avantages sur celles des nations indigènes avec lesquelles le gouvernement est en guerre. A Batavia on faisait des préparatifs formidables pour conduire cette lutte à une heureuse fin.

— Le 24 mai, un orage terrible a éclaté sur Berlin; il a été accompagné d'une grêle qui a brisé toutes les vitres des maisons et de serres. La foudre n'a cessé de se faire entendre pendant une heure.

— La semaine dernière, la grêle a ravagé vingt-deux communes de l'arrondissement de Semur (France) et elle en a frappé un grand nombre d'autres dans l'arrondissement de Beaune.

— On a pris jusqu'à présent dans les récifs de Gothenbourg 26,550 tonnes de harengs.

— Voici l'extrait d'une lettre de M. le consul-général de France à Cuba, du 29 mars dernier, à M. le préfet de la Seine-Inférieure, et communiquée à la chambre de commerce du Havre.

« Les corsaires colombiens s'étaient permis depuis le mois d'octobre dernier d'arrêter nos bâtimens de commerce et de les conduire dans leurs ports, où, sous les plus légers prétextes, leurs cargaisons étaient déclarées de bonne prise et vendues.

« Aussitôt mon arrivée à la Havane, le gouverneur de la Martinique et M. l'amiral, commandant nos forces maritimes aux Antilles, ont pris des mesures si promptes et si efficaces, que non-seulement déjà les bâtimens ainsi illégalement capturés ont été restitués, entre autres l'*Uranie*, mais même notre escadre ne quittera les côtes de la Colombie qu'après avoir reçu en argent tous les dommages dus aux intéressés. »

Ce n'est point sans doute de cette manière que le commerce de la France demande à être protégé en Amérique; il désire que le gouvernement suive une marche analogue à celle de la Grande-Bretagne et du gouvernement des Pays-Bas envers les nouvelles républiques. Nous doutons fort que les négocians français obtiennent de grands avantages commerciaux en Amérique par suite des démonstrations armées qu'on fait sur les côtes de la Colombie.

— Le *Drapeau blanc*, en annonçant que des oiseaux ont été lâchés dans la cathédrale de Rheims suivant l'ancienne coutume symbolique, ajoute ce qui suit : « On a remarqué que la plupart de ces oiseaux sont venus se brûler à la flamme des lustres et des candelabres formant l'illumination de l'église. On s'est généralement communiqué à ce sujet une réflexion qui se présente d'elle-même à l'esprit sur le funeste usage que fait de la liberté un peuple qui la reçoit tout-à-coup, et avant qu'on en ait éloigné ce qui peut lui nuire. »

Un autre journal fait à ce sujet une réflexion qui nous semble beaucoup plus naturelle; c'est, qu'il vaut mieux pour des oiseaux être lâchés en plein air que dans un lieu fermé où il y a des lustres et des candelabres. Mais cette idée ne pouvait guère se présenter à l'esprit du rédacteur du *Drapeau blanc*, pour qui c'est déjà une liberté qui ressemble à de la licence que d'avoir la faculté de se mouvoir, sans liens, même dans une enceinte bornée. *Y. M.*

Voici un résumé des nouvelles les plus récentes de la Grèce :

*Corfou, le 1<sup>er</sup> mai.* — Ibrahim, après plusieurs défaites, se trouve bloqué entre Modon et Coron avec moins de 3000 hommes. Il a fait décapiter tous les officiers européens auxquels, selon la coutume turque, il attribue ses malheurs.

(Une lettre de Zante du 29 avril publiée par le *Constitutionnel* dit que le nombre des officiers allemands, siciliens, génois, français, qui marchaient sous les drapeaux égyptiens, s'élevait à plus de 1000 (d'autres rapports disent 500.) Ibrahim borne sa vengeance à leur faire couper les mains et les oreilles.)

Les affaires dans l'île de Candie sont toujours dans le même état; cependant les nouveaux avantages que les Grecs ont eus sur le continent, et l'état désespéré où se trouve Ibrahim-pacha, ne peuvent qu'améliorer la position des Grecs dans cette île.

Les lettres de Constantinople du 27 avril disent que le traître Odysée après avoir été abandonné des siens serait tombé entre les mains des Grecs.

Des lettres de Missolonghi annoncent que les corps turcs qui avaient pénétré dans l'Acarnanie ont été détruits sur différents points.

Reschid-Pacha qui était campé à Karvassara avec 12,000 hommes a été attaqué par 800 Etoliens pendant une nuit obscure. Les Grecs ont fait un carnage terrible dans le camp Turc, qui s'est dispersé dans le plus grand désordre.

Le consul Anglais à Prévésa annonce cette défaite comme une chose certaine.

La marine grecque ne reste pas inactive; l'amiral Sachtouris avec 30 vaisseaux attend devant les Dardanelles la flotte ottomane, dont une partie a déjà fait voile de Constantinople.

Des marin arrivés à Odessa le 12 mai, assurent, toutefois sans le garantir, que le vaisseau amiral du Capudan-pacha a pris feu étant encore dans les eaux des Dardanelles; il aurait été tellement endommagé qu'on l'attendait à Constantinople pour le réparer. Ils ne disent à quelque cause cet incendie peut être attribué.

L'amiral Miaoulis avec 40 vaisseaux est parvenu à bloquer devant Suda, une division de la flotte égyptienne. D'après les derniers rapports de ce brave marin, il est difficile et peut-être impossible à cette partie de la flotte ennemie d'échapper à une destruction totale.

Liège, le 4 juin 1825.

*A Messieurs les rédacteurs du journal Mathieu Laensbergh.*

Un jeune homme, âgé de 22 ans, s'est jeté ou est tombé, cette nuit, dans une bure ouverte, située près de l'ancien cimetière d'Ans. Le hasard ou des recherches l'y ont fait découvrir ce matin. Il était encore vivant, il gémissait et implorait du secours. Des houilleurs se préparaient à descendre dans cette bure et à faire leurs efforts pour en retirer le malheureux jeune homme.

Des informations que j'ai prises sur les lieux, m'ont appris que dans le ressort de la commune d'Ans il existait, depuis long-temps, six à sept anciennes bûres ouvertes, qui n'étaient pas même entourées d'une haye; que ce n'était pas la première fois qu'un semblable accident était arrivé....

N'y a-t-il donc pas des lois, des réglemens de police, qui ordonnent de combler ou de fermer ces précipices? S'il en existe, pourquoi ne sont-ils pas exécutés? Agréés, etc.

Malgré les craintes chimériques de quelques habitans des anciennes villes maritimes, et les plaisanteries de quelques faiseurs de caricatures, c'est toujours avec un vif plaisir que nous apprenons l'établissement d'un nouveau port ou le creusement d'un nouveau canal. Comme l'histoire et l'expérience contemporaine nous présentent partout le commerce étendant ses ressources et les approvisionnemens de ses marchés en raison de facilités qu'on lui présente et dans une proportion même supérieure à la multiplication des routes qu'on lui ouvre; nous sommes loin de croire que l'établissement d'un canal, d'un entrepôt ou d'un marché nouveau doive nécessairement nuire à la fréquentation des routes et des marchés anciens. Ce ne sont pas des vaisseaux anglais ou américains accoutumés à venir à Anvers ou Rotterdam, par exemple, qui viendraient en droite ligne à Bruxelles devenu port de mer; mais d'autres vaisseaux de ces pays et d'autres contrées qui trouveraient alors des facilités qu'ils n'ont pas maintenant pour des spéculations auxquelles ils n'ont point pensé jusqu'à ce jour. Il y aurait bien des choses à dire s'il fallait prouver cette vérité à ceux qui ne prennent point la peine d'examiner eux-mêmes les faits pour les étudier au profit de l'industrie et des prospérités nationales; mais cela nous éloignerait trop de notre sujet et l'espace nous manque.

Les travaux en terrassement du canal de Terneuzen sont poussés avec une activité extraordinaire. Quatre mille ouvriers sont occupés dans l'alignement du canal entre Terneuzen et l'Axelsche-Gat; cette partie, d'une longueur de sept mille aunes environ, sera creusée à la profondeur nécessaire vers la fin de juin. Alors cette masse d'ouvriers sera portée dans la partie restante, entre l'Axelsche-Gat et Sas-de-Gand, qui n'a qu'une longueur de quatre mille aunes. On croit que tous les terrassemens évalués à plusieurs millions d'aunes cubiques, seront achevés avant la fin de la campagne. Il ne restera pour l'année prochaine que l'élargissement et l'approfondissement du canal existant entre Sas-de-Gand et Gand. *Y. M.*

#### TOUCHER DES ÉCROUELLES.

La cérémonie du sacre est terminée à la satisfaction et à l'édification générale des bons Rémois. Maîtres de postes, et fabricans d'étoffes, joailliers et marchands de comestibles, courtisans, prêtres, amnistiés, toussent contents, enchantés, et regardent cette solennité comme la plus belle, la plus utile, la plus nécessaire de toutes celles qui furent oncques célébrées. Quelques calculateurs trouveront peut-être que c'est payer cinq ou six onctions un peu cher; quelques raisonneurs se feront peut-être la question bizarre de ce mathématicien après une représentation d'Iphigénie : qu'est-ce que cela prouve? Certains économistes penseront qu'on pouvait employer les quarante millions en valeurs moins improductives; mais que ce nombre d'opposans est faible, comparé à la masse des français qui applaudissent à cette institution renouvelée des juifs. Il est cependant une classe qui aurait de justes motifs de plaintes : c'est celle de tous les malheureux attaqués des écrouelles. Par quelle fatalité, lorsqu'on s'est attaché si scrupuleusement à suivre ce qui se faisait autrefois, lorsque pas une oraison, pas une génuflexion n'a été omise, a-t-on dédaigné de pauvres malades? d'où vient cette indifférence pour les reliques de St Marcoul? Quand tout reprend son ancienne place, et que chacun ressaisit ses droits, le roi ou le saint aurait-il perdu le pouvoir de guérir? Quoiqu'il en soit, le toucher n'a pas eu lieu; mais pour que nos lecteurs n'y perdent pas la description, nous allons la leur donner tel qu'il se faisait autrefois, en nous interdisant toute réflexion sur ces cures merveilleuses.

Les rois de France avaient jadis coutume de partir le troisième jour après le sacre pour aller à Corbigny visiter l'église de St-Marcoul et y toucher les malades qui s'y rendaient en très grand nombre; on en a compté quelques fois jusqu'à deux mille. Ce pèlerinage avait été introduit par St-Louis et plusieurs de ses successeurs imitèrent son exemple. Mais dans la suite on trouva plus commode de faire voyager la châsse du saint. En conséquence, on l'apportait en grande procession, il est vrai, à l'église de l'abbaye Saint-Remy; et les rois s'y rendaient en cérémonie, y commençaient une neuvaine qui était continuée par l'un de leurs aumôniers.

Dans cette cérémonie, le roi était vêtu d'un manteau de drap d'or, et portait le collier de l'ordre du St-Esprit. Les princes du sang étaient dans le carrosse de S. M., qui était reçue à la porte del'église par les religieux tous en chape. Après une messe basse, le roi allait faire sa prière devant la châsse de St. Marcoul, puis entrait dans le parc de l'abbaye pour y toucher les malades qui étaient rangés dans les allées de ce parc. Les gardes de la prévôté de l'hôtel, les cent suisses de la garde, les gardes du corps, les seigneurs de la cour, les huissiers de la chambre portant leurs masques, marchaient devant S. M. A ses côtés étaient son premier médecin et plusieurs médecins et chirurgiens de la cour. Le premier médecin appuyait sa main sur la tête de chacun des malades, dont un des capitaines des gardes tenait les mains jointes. Le roi, la tête découverte, les touchait, en étendant la main droite du front au menton et d'une joue à l'autre, formant le signe de la croix, et en prononçant ces paroles : Dieu te guérisse, le roi te



touché. (1) Le grand aumônier qui était toujours auprès du roi pendant la cérémonie, distribuait des aumônes aux malades qui avaient été touchés.

Trois chefs de gobelets se trouvaient à l'endroit où finissait le dernier rang des touchés, ayant trois serviettes fraîches et mouillées différemment, qu'ils tenaient chacun entre deux assiettes d'or, dont le roi se lavait les mains. La première imbibée de vinaigre, était présentée par le duc d'Orléans; la seconde, mouillée d'eau commune, par le duc de Chartres; et la troisième, trempée d'eau de fleur d'orange, par le duc de Bourbon.

Après quoi, chacun se retirait, les malades guéris, les médecins stupéfaits, les incrédules convertis, et les partisans du saint édifiés!

## NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

Le gouvernement mexicain vient de prendre des arrangements pour se procurer une lithographie. Les personnes qui la composeront et tous les appareils nécessaires sortiront des ateliers de M. Jobart, à Bruxelles.

Nous venons de recevoir la 2<sup>e</sup> livraison des *Bas reliefs* de FLAXMAN et la 3<sup>e</sup> livraison de l'Armorial du royaume des Pays-Bas sorties des presses lithographiques de M. Jobart. Le premier de ces ouvrages donne une idée très-grande de la simplicité antique, de la noblesse et de la franchise du dessin de FLAXMAN. C'est tout ce qu'on pouvait désirer de l'artiste qui s'est chargé de multiplier ces chefs-d'œuvre par la gravure; on remarquera ces qualités au plus haut degré dans le tableau de Diomède combattant contre Mars, et dans celui d'Iris conduisant Vénus blessée par Diomède, auprès du même dieu.

L'armorial est loin d'offrir le même intérêt et de réveiller les mêmes souvenirs dans l'âme des artistes; mais les amateurs de la lithographie y verront avec plaisir les progrès rapides que M. Jobart a fait faire à cette précieuse découverte. Déjà même on pourrait reprocher à quelques-uns de ces petits dessins un peu de raideur pour avoir voulu trop prouver que la lithographie peut atteindre à l'énergie de la gravure sur cuivre; M. Jobart l'a prouvé désormais d'une manière irrécusable; il peut maintenant mépriser les comparaisons que ne manqueront jamais de faire les ennemis de toute nouveauté, entre une lithographie gracieuse, par exemple, et une gravure pleine d'énergie, pour accuser de mollesse et d'impuissance le premier de ces arts. Que cet artiste s'attache exclusivement à donner aux sujets qu'il traite l'expression douce ou forte que réclament les convenances de l'art qu'il connaît si bien. Le fini de certains détails très-munitieux dans les armoiries de la 3<sup>e</sup> livraison prouve que le lithographe n'a plus rien à envier au graveur, et moins quant aux ressources qu'il peut trouver dans son art.

M. Quetelet, professeur de mathématiques à l'athénée de Bruxelles et l'un des auteurs de la *Correspondance mathématique et physique*, qui se publie à Gand, vient de présenter un rapport au ministre de l'intérieur relatif à l'érection d'un observatoire à Bruxelles.

La *Revue médicale* du mois d'avril dernier rend un compte très-favorable d'une découverte précieuse pour l'humanité. M. Lafond, docteur en chirurgie de Paris, a imaginé et fait confectionner un lit mécanique oscillatoire, au moyen duquel on peut redresser les défauts de la taille les plus marqués. Sur le rapport qui en a été fait à l'athénée des arts de Paris, par le docteur Montazeau, l'athénée a décerné une couronne et une médaille au docteur Lafond.

On lit dans la dernière livraison du *Philanthrope* la description d'une race de moutons du Thibet, dont un Anglais a acquis plus de 200 têtes qu'il se propose d'envoyer en Europe. Les *puriks* (c'est le nom de ces moutons), plus petits que les moutons ordinaires, plus familiers, plus attachés à l'homme, auquel ils montrent la fidélité du chien, ont une santé plus robuste et se nourrissent à beaucoup moins frais, trouvant leur nourriture (au Thibet du moins) dans des lieux où l'observateur le plus attentif peut à peine découvrir la moindre trace de végétation.

Ce qui prouve au reste que cette nourriture locale ne leur est point indispensable, c'est qu'au Thibet il y en a qui sont élevés dans les habitations comme nous élevons nos chiens domestiques. Leur nourriture consiste alors dans les miettes qui tombent de la table des maîtres, un peu de farine d'orge qu'on leur présente dans la main, un os qu'on leur donne à ronger. Les feuilles de thé qui restent dans la théière après que l'ébullition en a retiré la principale saveur etc. Une feuille de laitue et des pelures de fruits sont pour ces animaux des mets recherchés. Leur sobriété est telle que 3 de ces *puriks* coûtent moins à nourrir qu'un chien ordinaire. La brebis produit annuellement deux agneaux. Sa chair est aussi bonne que celle des moutons d'Ardenne. Cette race donne deux totes, par an, d'une laine qui ne le cède qu'au duvet de la chèvre à cachemire du même pays.

Juillet, ancien acteur de l'Opéra-Comique, vient de mourir d'une attaque d'apoplexie, à l'âge de soixante-dix ans.

## COMMERCE.

Un avis de la chambre de commerce d'Amsterdam porte à la connaissance du public qu'elle a été informée officiellement que d'après un avis du consul des Pays-Bas à Alexandrie du 3 février dernier, l'importation des verres, cristaux et de toutes espèces de cuirs tannés a été prohibée, et que le pacha s'est réservé le commerce des gommes.

### BOURSE D'ANVERS, du 3 juin.

**EFFETS PUBLICS.** — Les certificats de Naples ont été très-demandés de 83 1/2 à 83 3/4; les Métalliques à 96, et les lots de Rothschild, du 2<sup>me</sup> emprunt, à 395.

**CHANGES.** — L'Amsterdam court s'est placé à 114 p. 0/10 de perte; le Londres court s'est fait de 3915 à 3915 1/2, il est resté argent; et le papier à deux mois à 3913 et argent, et le papier à trois mois à 3911 1/2 et argent. Le Paris court a été recherché à 118 p. 0/10 d'avance, les deux mois à 5/8 p. 0/10 de perte, les trois mois à 1 p. 0/10, le Francfort court s'est traité à 35 7/8, en papier à terme il ne s'est rien fait; le Hambourg reste rare par continuation.

**MARCHANDISES.** — Il s'est vendu 400 balles Café Laguyra à 40 1/3 cents; 80 balles Havane de 37 à 37 3/4 cents; 50 balles Sumatra à 36 1/2 cents; et quelques petits lots de Brésil de 37 à 38 1/2 cents.

14 Caisses Sacre Brésil blond ont été vendues à fl. 22, en entrepôt.

### Arrivages du 3 juin.

Le smack national *Aurora*, c. Wygers, v. de Memel, ch. de bois. — La galéasse nationale *Pégase*, cap. d'Haen, ven. de Charlestown, chargée de riz et bois de teinture. — Le brick anglais *Thomas and Mary*, cap. Bailhachi, ven. de Jersey, chargé de café, cuir, etc.

(1) On connaît la singulière application qu'Henri IV fit des ces paroles à la bataille d'Ivry, en assenant un vigoureux coup d'épée sur la tête d'un lièvre.

### BOURSE D'AMSTERDAM. — Du 2 juin.

Dette act., 59 1/4 3/4 1/2 différée, 1 1/8 1 3/16 1 5/32 Bill. de chance 33 1/2 3/4 1/2; Synd. d'amort., 99 1/4 3/4 1/2; Rentes remb., 89 1/2 89 88 3/4. Lots d'o., 95 97. Act. soc. de comm., 103 1/3 104 103 3/4.

**MARCHANDISES.** — *Thés.* Depuis la vente qui a eu lieu le 11 de ce mois à Rotterdam, l'article a été constamment délaissé, à l'exception du moyen Hysanskin pour lequel il y avait placement de 32 à 34 sols; mais la vente en est suspendue par suite de l'arrivée à Anvers du navire *China*, ainsi que de celle du *Liverpool Packet*, arrivé de Boston dans notre port, et qui nous apporte 96874 et 74378 caisses Congo et Souchon; 130074 et 30078 Hysanskin; 49874, 80278, 200716 et 200732 Hysan; 79974, 160078, 400716 et 100732 Uxim, et 124716 Joosjes.

Le thé noir commun est maintenant offert en baisse.

### CHARADE.

La barque chaque jour à mon premier s'arrête;  
Mon second dans la France a trouvé son poète;  
Si tu veux de plus près admirer mon entier,  
Va visiter ce temple altier,  
Où l'huile sainte et le vin de Champagne,  
Aux yeux des Français attendris,  
Ont coulé pour le petit fils  
Du grand Louis et du grand Charlemagne.  
Le mot de la dernière charade est *platane*.

### TEMPÉRATURE DU 5 JUIN.

A 9 h. du mat., 11 1/2 au-dessus 0; à 3 h. ap.-midi, 15 d. au-dessus.

### VILLE DE LIÈGE.

Les Bourgmestre et Echevins informent qu'ils procéderont publiquement à la salle de leurs séances, à l'Hôtel-de-Ville, le mardi 28 juin courant, à onze heures du matin, à la vente aux enchères des matériaux à provenir des maisons, dont la démolition est nécessaire pour régulariser la place vis-à-vis le Palais de justice.

Le cahier des charges ainsi que le plan figuratif des maisons à démolir, comprises en deux lots, sont à voir tous les jours au secrétariat de la régence, de neuf heures du matin à midi.

La veille de l'adjudication on pourra voir en détail toutes les propriétés à démolir, une personne de la part de l'administration sera sur les lieux pour indiquer les objets qui seront mis en vente.

A l'Hôtel-de-Ville, le 3 juin 1825.

Le bourgmestre, Chevalier de MÉLOTTE D'ENVOZ.

La taxe du PAIN est la même que celle de la semaine dernière

### ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 3 juin.

**Naissances :** 1 garçon, 3 filles.

**Décès :** 1 garçon, 1 fille, 1 homme, 1 femme; savoir :

Jean Guillaume Oger, âgé de 81 ans, journalier, rue des Récollets veuf de Beatrix Delage.

Anne Morisseau, âgée de 39 ans, sans prof., rue sur la Fontaine, épouse, de Godefroid Nonbrange.

### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Aujourd'hui dimanche, cinq courant, jour de la fête de la paroisse St. Nicolas, on donnera, au *Grand Waux-Hall champêtre*, à la Boverie, un GRAND CONCERT à quatre heures après-midi suivi d'un BAL.

MARÉCHAL, résidant autrefois au *Waux-Hall champêtre*, à Froimont, demeure présentement au *Waux-Hall champêtre* à la Boverie; il a l'honneur de prévenir le public qu'il y aura bal aujourd'hui dimanche et demain lundi, à l'occasion de la fête de la paroisse St-Nicolas Outre-Meuse, ainsi qu'aux fêtes suivantes pendant la durée de l'été; A la mi-juillet à l'occasion de la fête de la Boverie, et à la fin dudit mois à l'occasion de la fête St Julien; le premier dimanche d'octobre, à l'occasion de la fête des Venues, ainsi qu'à celle de la fête du rivage en Pot. On construit présentement au *Waux-Hall* un salon propre à y danser à quatre quadrilles. On trouvera cet établissement fort embelli sous tous les rapports.

On y trouvera vins de toute qualité, rafraichissemens et restaurans.

Pendant le courant de la semaine on vendra bière du pays et étrangère en bouteille, les dimanches et fêtes exceptés.

### A l'occasion de la fête St. Denis,

BAL les dimanche et jeudi, 19 et 23 courant, au café de l'*Amitié*, rue Souverain-Pont. On y trouvera rafraichissemens de toutes qualités, ainsi que restaurations, le tout à des prix très-modérés. On ne négligera rien pour satisfaire les personnes qui l'honoreront de leur présence.

Maison à louer, rue Neuve. S'adresser même rue, chez M. Deribeaucourt, au *Sauveur*, qui achete couronnes, louis légers, et toutes autres monnaies quelconques.

Le Sr. NIZER, de Louvegné, donnera aujourd'hui dimanche, dans l'après-midi, plusieurs combats de *blereaux avec des chiens*, au Rivage-en-Pot, chez SEXTROUL. On invite les amateurs.

### A vendre, pour sortir de l'indivision,

Une très-jolie maison de campagne, bâtie dans le goût le plus moderne, avec environ sept et demi bonniers métriques de jardin, bosquets, vergers et terres labourables, ne formant qu'un même enclos, le tout situé à Borset, canton de Bodegnée, district de Huy.

On donnera les plus grandes facilités pour le paiement du prix, dont on consentirait qu'une forte partie fût convertie en rente perpétuelle.

S'adresser en ladite maison, en l'étude de M<sup>e</sup> WAUTHIER, avoué, à Hay, et en celle de M<sup>e</sup> BOULANGER, notaire, à Liège.



( ) Lundi 6 juin 1825, à deux heures de relevée, chez L. J. Rodberg, commissionnaire, rue Féronstrée, à Liège, le notaire DELVAUX vendra pour compte de qui de droit, trois pièces d'excellent vin de Bordeaux, et 1000 flacons de Bourgogne, savoir: Nuits, Schussagne, Beaune et Pomard, etc., très bons et bien conservés. Argent comptant.

Madame veuve de BEAUVOIR a l'honneur d'annoncer qu'elle vient d'attacher à sa maison d'éducation une institutrice qui enseignera la langue allemande sans augmentation du prix ordinaire.

Samedi 11 juin 1825, à deux heures de relevée, le sieur Vanleff fera vendre par le notaire DELVAUX, dans son magasin faubourg Sainte-Marguerite, n° 405, à Liège, son fonds de commerce en bois, savoir: 20,000 de belles planches et quartiers de chêne de 6 à 17, belles fonçures de 15 et 20, barreaux, wères, téréâses, feuilletts, posselets, horrons de chêne et de frêne, barreaux et quartiers de hêtre, planches et lattes de bois blanc, etc. Argent comptant.

Vin vieux du cru à 10 et 12 s. la bouteille rouge et blanc, Bordeaux et Champagne à 17, ainsi que toutes autres qualités rouge et blanc à juste prix, et colle de poisson en bouteille, au n° 476, à la Rose, rue de la Rose.

(147) Au magasin de soieries à prix fixe, place derrière le Théâtre, n° 713, à Liège.

J. LÉONARD, tenant ledit magasin, a reçu une forte partie d'étoffes de soie très-variées, en uni et façonnées, toutes couleurs nouvelles, et un très-bel assortiment de fichus, schals carrés, brochés et lainés, qu'il vend *prix de fabrique*.

Le même tient généralement toutes les étoffes fabriquées à Lyon.

*Vente d'un Mobilier considérable à Juslenville, près Theux.*

Les héritiers de M. Edmond Fyon feront exposer en vente audit lieu de Juslenville le 7 juin prochain et jours suivants, les meubles et effets provenant de la succession consistant en bois de lit, litteries, tables, commodes, canapés, chaises et fauteuils bourrés; un piano à 5 pédales de J. Walther et fils de Vienne; beaucoup de ces meubles sont en acajou; glaces de diverses dimensions, lustres, pendules, vases et lampes en albâtre, service de table en fayence anglaise, verres et cristaux; 5 aimes de vin, Rhin et Moselle; un beau billard, une pompe à incendie avec leurs accessoires, une quantité de vins en bouteilles de diverses qualités; plusieurs belles gravures; 2 birouges, harnais, selles et brides, batterie de cuisine; charrette, tombereaux et autres objets.

Argent comptant.

A louer pour la St-Jean un beau et vaste quartier, Place Verte, n° 42.

#### CHANGEMENT DE DOMICILE.

VERCKEN frères, restent présentement au n° 46, rue Vinave-d'He.

#### CHAPEAUX LÉGERS POUR HOMMES.

M. J. DECHAIÑEUX, rue Neuvice, n° 949, même maison que celle joignante, enseignée du *Peigne d'or*, n° 948, a l'honneur d'annoncer au public qu'il a reçu des premières fabriques de Paris tout ce qu'il y a de mieux et de plus nouveau en chapeaux légers pour hommes, comme:

*Chapeaux tresses cousues de soie*, de toutes nuances, première qualité. *Chapeaux osier-baleine*, par brevet d'invention, nuance gris-perle, gris-blanc et gris-tourterelle, première qualité. *Chapeaux tresses cousues paille Suisse*, de toutes qualités et couleurs. *Chapeaux en chalumeaux*, ou *paille tuyaux dits Joncs*, de toutes qualités et couleurs, au choix des personnes qui pourront en désirer.

Le tout à des prix très modérés.

A SA MANUFACTURE DE TABAC, rue Neuvice, n° 949.

L'on trouve les tabacs suivans et infinité d'autres qualités, dont le détail serait trop long, savoir:

Tabac en poudre, vrai Prince Régent à la rose, en boîte et demi-boîte.

*Poudre en paquets de 1710<sup>e</sup>, 174, et 172 livre des Pays-Bas.*

Véritable Macoubac superfin.	Excellent tabac d'étranges.	N° 7
Prince régent Mixture London.	Virginie.	» 9
A l'instar de l'ancienne ferme de France.	Bologaro.	» 10
Véritable Robillard.	St. Vincent haut goût.	» 11
Tonka.	St. Omer.	» 12
Royal X 8 de Paris, n° 1	Paris sur choix.	» 13
Double Mopstrés-vieux, 1 <sup>re</sup> qté. » 1	De Lille.	» 14
» » 2 <sup>e</sup> id. » 2	D'Hollande.	» 15
» » 3 <sup>e</sup> id. » 3	Dunkerque sur choix.	» 16
St. Omer.	Id. ordinaire.	» 17
St. Vincent, 1 <sup>re</sup> qualité.	St. Omer.	» 1
» 2 <sup>e</sup> id.	Id.	» 2

*Tabacs hachés à fumer en paquets de 1710<sup>e</sup> de livre des Pays-Bas.*

Varinas supérieur.	Maryland.	N° 3
Porto-Rico id.	Idem.	» 4
Maryland id.	Virginie.	» 5
Idem.	N° 1 Anglais supérieur.	
Idem.	» 2 Cigarres au Turo, 1 <sup>re</sup> qualité.	

(363) *Magasin à prix fixe en gros et en détail.*

Le Sr. J. Fr. COULON, négociant, domicilié à Bruxelles, est présentement déballé rue Souverain-Pont, n. 316, à Liège.

CIRAGE ANGLAIS de la maison ROBERT WARRENS, de LONDRES.

Les qualités estimables de cette composition lui ont valu depuis nombre d'années, dans la Grande-Bretagne et les principales villes du royaume, la préférence sur les autres compositions de ce genre.

Le seul dépôt de ce cirage dans cette province, se trouve en cette ville chez le Sr. SALKIN, rue du Pont-d'Ayroy. Il est maintenant assorti dans toutes les grandes de barils qu'il continue de vendre à prix fixe.

A louer une belle et spacieuse maison, bâtie à neuf, située au quai de la Sauvenière, n. 810, avec remise, etc. S'adresser rue Neuvice, n. 962.

(380) Le 16 juin courant, à deux heures de relevée, Mr. Dechamps, avocat, syndic définitif à la faillite du Sr. Max. J. Vincent, ci-devant négociant à Liège, à ce autorisé par M. le juge-commissaire, fera vendre aux enchères publiques, par le ministère de M<sup>e</sup> DUSART, notaire à ce commis, et pardevant M. le juge-de-paix des quartiers du nord et de l'est de cette ville, en son bureau rue Neuvice, n° 939, trois maisons contigues sises à Liège, au lieu dit *Trou Bottin*, rue des Ecoliers, cotées 189, 190 et 191.

*Vente de meubles après décès.*

Le notaire BERTRAND vendra au plus offrant, le mardi 7 juin, à une heure de l'après-midi et jour suivant à la même heure, s'il y a lieu, en la maison de feu la dame V<sup>e</sup> Flanchar, sise rue Basse-Chaussée, en lieu dit Ans et Molin, n° 96, une très forte quantité de meubles en bois de chêne, tels que secrétaires, commodes, garde-robes, tables, chaises et bois de lit, porcelaines, ustensiles de cuisine, etc. Argent comptant.

(298) A vendre le moulin des Grandes Oies, Outre-Meuse, avec distillerie, jardin et prairie. S'adresser pour le prix et conditions à M. le notaire PAQUE, ou au Sr. J. SMELTEN, Outre-Meuse, n° 1131.

(360) Le 24 juin prochain, à onze heures précises du matin, le notaire RICHARD exposera en vente aux enchères publiques, dans son étude, trois portions de terrain, sises dans les endroits les plus agréables et les plus avantageux de la place St-Lambert, les fondations y sont déjà terminées, et il sera remis aux acquéreurs les plans de construction de bâtimens à y élever, approuvés par la régence, et réunissant les meilleures et les plus commodes distributions; on aura toute sûreté et facilité pour le paiement du prix, et dans l'entretemps on pourra traiter de gré à gré avec le notaire.

Le 16 juin 1825, aux deux heures de relevée, on réexposera en vente au bureau de M. le Juge de paix du quartier du sud, rue Plattes Pierres, une belle maison de commerce, située rue du Stalon, portant le n. 207, appartenant à la faillite de F. J. J. Simonis. S'adresser pour connaître les conditions de la vente en l'étude du notaire EBENS, place St. Pierre, n° 21, qui est aussi chargé de vendre une belle terre seigneuriale, située dans la province et dépendante du tribunal civil de Liège.

(385) A VENDRE PAR EXPROPRIATION FORCÉE.

1<sup>o</sup>. Une maison avec une étable, cotée n° 361, sise en lieu dit Troulouette, commune de Grivegnée, canton de l'Est de la ville de Liège, arrondissement et province de Liège.

2<sup>o</sup>. Un jardin légumier, tenant à ladite maison, clos de haies vives, contenant treize perches septante-huit palmes, ou environ, situé au même lieu, joignant du Levant au grand chemin, du Midi à François Charlier et à ladite maison, du Couchant audit François Charlier, et du Nord au sieur Beauquin Charlier.

Lesdits immeubles sont occupés par Lambert Laurenty.

La saisie en a été faite à la requête de M. Michel Rocour, négociant, domicilié rue Entre-deux-Ponts, quartier de l'Est, à Liège, sur ledit sieur Lambert Laurenty, marchand et cultivateur, domicilié audit lieu Troulouette, commune de Grivegnée, par procès-verbal de l'huissier Pierre-Joseph Maréchal, en date du vingt-huit février mil huit cent vingt-cinq, enregistré à Liège le trois mars suivant.

Une copie de l'exploit de saisie a été remise à M. Lambert-Joseph Defize, greffier du juge-de-paix du canton de l'Est de la ville de Liège, et une autre copie à M. Hubert Wilmotte, échevin de la commune de Grivegnée.

Cette saisie a été transcrite au bureau de la conservation des hypothèques, à Liège, le sept mars mil huit cent vingt-cinq.

Pareille transcription a été faite au greffe du tribunal civil de première instance, séant à Liège, le quinze dudit mois de mars.

Les trois publications du cahier des charges ayant eu lieu, l'adjudication préparatoire se fera à l'audience des criées du tribunal civil de première instance, séant à Liège, le vingt juin mil huit cent vingt-cinq, sur la mise à prix de deux cents florins.

M<sup>e</sup> Guillaume-Joseph EMONTS, avoué, demeurant rue Souverain-Pont, à Liège, continue d'occuper pour le saisissant.

EMONTS, avoué.